



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 7 novembre 2016**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 179, rue Gosselin (lot 3 121 105 du cadastre du Québec), dans le secteur de Bourg-Louis.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que le bâtiment accessoire existant puisse être implanté en cour avant plutôt que dans la cour latérale, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **7 novembre 2016** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 5 octobre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA